SCECEO SERVICES CULTURE ÉDITIONS RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le <u>CRDP de Montpellier</u> pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

RESTAURATION ET ALIMENTATION

ÉPREUVE de MATHÉMATIQUES

CORRIGÉ

Cette correction comporte 4 pages. Les pages 3 & 4 sont à remettre avec la copie d'examen.

L'usage des calculatrices est autorisé conformément à la circulaire 99-186 du 16 novembre 1999.

Toutes académies	And the same of the angle of the same of t	Session 2009	Code(s) examen(s)
	JRÉAT PROFESSIONNEL DE L'ALIMENTATION		0906 MAL G B
Épreuve : Mathématiques E2B2	BIS		
Coefficient : 1	Durée : 1 heure	Feuillet: 1/	'4

EXERCICE 1

(5 points):

1.
$$U_1 = 12930$$

$$U_2 = 12930 + 120 \rightarrow U_2 = U_1 + 120$$
.

La suite ainsi formée est une suite arithmétique de raison r= 120.

2 points

2. 3 années correspondent à 36 mois.

$$U_{36} = U_1 + (36-1) \times 120 = 17 \cdot 130$$

 $S_{36} = 36 (U_1 + U_{36}) \div 2 = 541 \cdot 080$

1 point

541 080 repas seraient vendus sur ces 3 années si les hypothèses de la société s'avéraient exactes. 2 points

EXERCICE 2

(8 points):

1 point

2. Sur l'intervalle [300 ; 800] : $f(x) = -0.005x^2 + 10x + 1200$

a. Voir annexe 1

2 points 2 points

b. Voir annexe 1.

1 point

3. P(500) = 4 800 €

a. Voir annexe 1.

1 point

b. Graphiquement, l'entreprise devra vendre 600 repas par jour pour réaliser des bénéfices.

1 point

EXERCICE 3

(7 points):

1. a. x + yb. Contrainte n°1:

 $x + y \le 800$

1 point 1 point

2. Contrainte n°2:

 $5,32x + 7,6y \ge 2660$. $0.7x + y \ge 350$

1 point

3. Voir annexe 2.

2 points A la correction, on tolèrera l'absence d'hachures pour les deux premières contraintes.

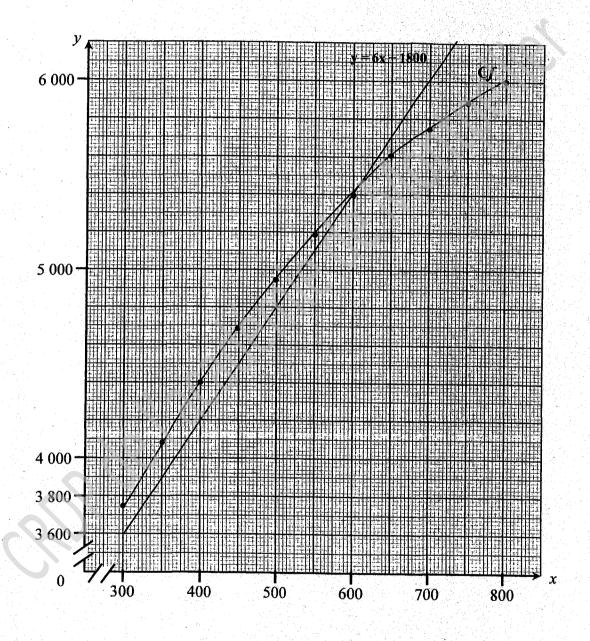
- 4. A partir de l'annexe 2:
- a. Pour que la société réalise des bénéfices, elle doit vendre au moins 350 repas « diététiques », si aucun repas « classique » n'est commandé.
- b. Si la société vend 250 repas « classiques », elle devra au minimum vendre 175 repas « diététiques » pour faire des bénéfices 1 point Vérification par le calcul : $y \ge 350 - 0.7 \times 250$

y ≥ 175

Toutes académies Code(s) examen(s) Session 2009 0906 MAL G B Corrigé BACCALAURÉAT PROFESSIONNELMÉTIERS DE L'ALIMENTATION BIS Épreuve : Mathématiques E2B2-U.22 Coefficient: 1 Durée: 1 heure Feuillet 2/4

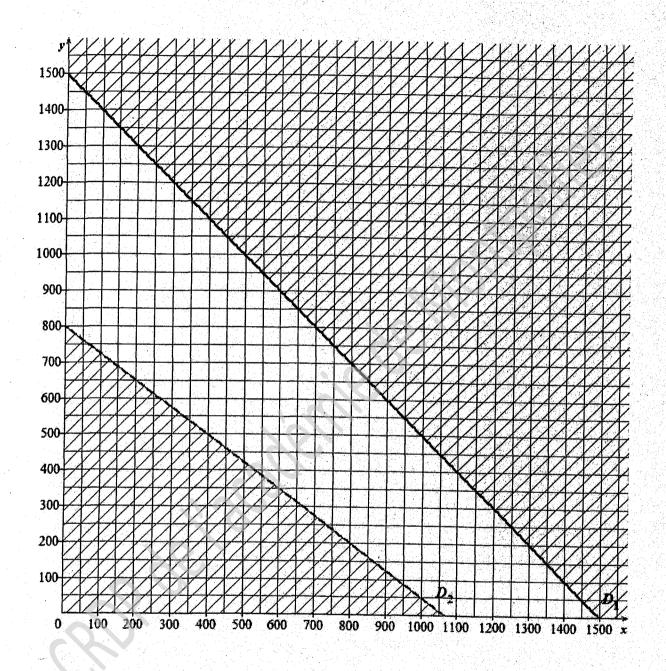
ANNEXE 1

x	300	350	400	450	500	550	600	650	700	750	800
f(x)	3750	4 090	4 400	4 690	4 950	5 190	5 400	5 590	5 750	5 890	6 000



Toutes acadén	nies	Session 2009	Code(s) examen(s)	
Corrigé	BACCALAURÉAT PROFESSIONNE MÉTIERS DE L'ALIMENTATION		0906 MAL G B	
Épreuve : Math	ématiques E2B2-U.22		BIS	
Coefficient: 1	Durée : 1 heure	Feuillet: 3	/4	

ANNEXE 2



Toutes académies	Session 2009	Code(s) examen(s)	
Corrigé bacca Mét		0906 MAL G B	
Épreuve : Mathématiques	BIS		
Coefficient : 1	Durée : 1 heure	Feuillet: 4	/4